

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 Mars 2024

<u>PRESENTS</u>: MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Fabien FRECH, Thierry TEISSEIRE, Magali REYNIER.

ABSENTS/EXCUSES: Christelle MINETTO-MALABRY, Amélie VOISIN, Aurore OVION et Jean-Baptiste LEDOUX.

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Magali REYNIER a été choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

- I Approbation du compte de gestion de 2023 du budget de la Commune
- II Approbation du compte de gestion de 2023 du budget du cimetière
- III- Approbation du compte administratifs 2023 du budget de la Commune
- IV- Approbation du compte administratifs 2023 du budget du cimetière
- V- Affectation des résultats 2023 du budget de la Commune
- VI Approbation de la Convention Territoriale Globale 2024-2027 avec la CAF du Var
- VII Proposition d'échange de parcelles avec le Conseil Départemental
- VIII Adoption des décisions municipales
- IX Questions diverses

I - Approbation du compte de gestion de 2023 du budget de la Commune

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation à l'unanimité.

II - Approbation du compte de gestion de 2023 du budget du cimetière

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation à l'unanimité.

III - Approbation du compte administratifs 2023 du budget de la Commune

Madame Martine XICLUNA, Adjointe aux Finances, présente le Compte Administratif du budget de la commune, qui est conforme au Compte de Gestion du Percepteur :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
LIBELLES	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	
RESULTATS REPORTES		1 165 090.12	207 079.46		
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 810 539.31	2 164 485.06	514 269.89	403 010.50	
TOTAUX	1 810 539.31	3 329 575.18	721 349.35	403 010.50	
RESULTATS DE CLOTURE		1 519 035.87	318 338.85		
RESTES À REALISER			50 650.00	146 300.00	
RESULTATS CUMULES		1 519 035.87	222 688.85		

L'excédent de fonctionnement de 1519 035.87 € sera affecté au compte 110 « report à nouveau »

Approbation à l'unanimité.

IV - Approbation du compte administratifs 2023 du budget du cimetière

Madame Martine XICLUNA, Adjointe aux Finances, présente le Compte Administratif du budget du cimetière, qui est conforme au Compte de Gestion du Percepteur :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
LIBELLES	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
RESULTATS REPORTES	0.00	0.00	0.00	0.00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	3 135.06	18 007.38	0.00	3 135.06
TOTAUX	3 135.06	18 007.38	0.00	0.00
RESULTATS DE CLOTURE	0.00	14 872.32	0.00	3 135.06
RESTES À REALISER	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTATS CUMULES	0.00	14 872.32	0.00	3 135.06

V - Affectation des résultats 2023 du budget de la Commune

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
7.1. LOTATION DO RESOLIAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	353 945.75
process as signer (excessive) our (denote)	333 343.73
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou -	1 165 090.12
(déficit)	
	1 519 035.87
C Résultat à affecter	
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent) E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-318 338.85 95 650,00
Besoin de financement F. = D. + E.	222 688.85
AFFECTATION = C.= G. + H.	1 519 035.87
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G. = au minimum couverture de besoin de financement F	222 688.85
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 296 347.02
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Approbation à l'unanimité.

VI - Approbation de la Convention Territoriale Globale 2024-2027 avec la CAF du Var

La Caisse d'Allocations Familiales du Var est le partenaire majeur de la commune pour l'accompagner dans ses actions en matière de petite enfance, jeunesse et solidarité. Les services travaillent en étroite collaboration afin de répondre aux différents besoins du territoire communal.

La présente Convention Territoriale Globale (CTG) est venue remplacer les Contrats Enfance Jeunesse afin d'élargir les possibilités d'actions et de coopération à l'échelle de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau. Elle permet ainsi à la ville de bénéficier du soutien financier de la CAF mais aussi de l'expertise de ses collaborateurs.

La précédente CTG étant arrivée à son terme le 31 décembre 2023, son renouvellement est nécessaire pour la période 2024-2027.

Sept thématiques seront abordées dans le cadre de cette nouvelle CTG : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'intergénérationnel, l'inclusion handicap, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, les conditions d'accès aux logements.

Approbation à l'unanimité.

VII - Proposition d'échange de parcelles avec le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental du Var est propriétaire de plusieurs parcelles sur la commune de Belgentier, qui sont classées en Espaces Naturels Sensibles, insusceptibles de recevoir des aménagements. Parmi celles-ci se trouvent notamment les parcelles A529 (2030m²), A530 (1949m²) et A895 (3105m²) qui présentent un intérêt en termes de stationnement des véhicules, notamment lors de manifestations.

L'acquisition de ces parcelles, par le biais d'un échange contre d'autres parcelles communales, permettrait à la commune d'assurer une gestion en régie de ces terrains afin de les rendre utilisables en cas de nécessité.

A cette fin, il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à entamer des négociations avec le Conseil Départemental au sujet d'un échange de parcelles en vue de l'acquisition de celles précitées.

Approbation à l'unanimité.

VIII - Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

IX - Questions diverses:

Le maire fait le point sur les travaux de la CCVG pour la pose de la canalisation d'eau. Ceux-ci avancent à un rythme régulier et conforme au planning. L'achèvement devrait avoir lieu fin juin 2024.

Par ailleurs, le Maire indique qu'il souhaite relancer le projet du Conseil Départemental de réalisation de la voie de contournement du centre-ville. M. FRECH Fabien estime que la question devrait être débattue de façon plus approfondie en raison des implications qu'elle génère (risque de fermeture des commerces, paysage défiguré).

Le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord sur l'accueil du spectacle Route 83 pour l'été. Personne n'émet de réserve.

Mme BOURBAO Sylviane fait le point sur la première ouverture du Relais Ado. En moyenne ce sont une douzaine d'enfants qui sont accueillis chaque jour. Les premiers retours sont positifs. Un bilan sera dressé à l'issu de la première période. En parallèle, le projet de voyage en Corse est en train d'être finalisé et sera prochainement présenté aux élus. Le Maire insiste pour que les activités réalisées sur place soient les même que les ados de la Farlède (qui participent aussi au voyage).

Le Maire rappelle que les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin prochain. La participation des élus est indispensable pour assurer la tenue des bureaux de votes.

Il rappelle également que la fête du Parc Naturel Régionale de la Sainte Baume se tiendra le dimanche 16 juin au Parc Peiresc.

Mme FAUVRE Marie-Claude rappelle également que le 9 mai prochain se tiendra la fête de l'Europe. A cette occasion sera dévoilé un arbre en métal qui représente le lien entre les différentes communes jumelées. Elle présente une maquette.

Le Maire conclu en indiquant que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 8 Avril prochain pour l'adoption du budget.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le maire lève la séance à 20h30.

